



AUDIENCE – PROJET EXTENSION MALARTIC
COMMISSION DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR
L'ENVIRONNEMENT

MEMOIRE DE
L'ASSOCIATION DE L'EXPLORATION MINIERE DU QUEBEC
(AEMQ)

JUN 2016

COMMISSION DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

MEMOIRE DE

L'ASSOCIATION DE L'EXPLORATION MINIERE DU QUEBEC (AEMQ)

JUIN 2016

§§§

I. INTRODUCTION ET SOMMAIRE

1.1 INTRODUCTION

L'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) désire remercier la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, de lui accorder cette occasion de faire part de ses positions relativement au projet Extention Malartic.

L'AEMQ est une association professionnelle et industrielle qui représente les principaux intervenants œuvrant dans le domaine de l'exploration minière. L'Association fut fondée en 1975 par la volonté des artisans du secteur de l'exploration (prospecteurs, géologues, géophysiciens, entrepreneurs, promoteurs et directeurs d'exploration) d'accroître la portée de nos activités et d'appuyer le développement de l'entrepreneuriat minier québécois.

L'AEMQ regroupe plus de 2000 membres individuels (prospecteurs, géologues, géophysiciens, courtiers, fiscalistes, avocats, etc.) et près de 325 membres corporatifs (sociétés juniors et majeures d'exploration et de production minière, firmes d'ingénieurs-conseils en géologie, géophysique, entreprises de forages, sociétés de services, équipementiers, etc.).

1.2 SOMMAIRE

Il est de la responsabilité première de l'AEMQ de défendre l'intérêt de ses membres et du secteur dans lequel nous œuvrons afin de contribuer au développement durable de nos ressources minérales.

Notre principal objectif est de contribuer à l'amélioration de l'ensemble du cadre réglementaire et législatif qui gouverne nos activités afin qu'il soit plus adapté à la réalité économique de notre secteur. L'AEMQ souhaite également collaborer à toute réflexion portant sur les lois et règlements qui saura favoriser le développement de nos sociétés d'exploration et qui permettra de mieux soutenir notre secteur et sa contribution à la croissance économique du Québec.

L'AEMQ demeure par contre inquiète du niveau élevé de dispositions discrétionnaires et arbitraires que nous retrouvons dans notre cadre juridique et réglementaire. L'Association croit que ces dispositions risquent de compromettre l'efficacité de toute réforme de la compétitivité du Québec sur le plan du développement de ses ressources naturelles et plus particulièrement de la viabilité économique du secteur de l'exploration minière.

II. CADRE GENERAL DE NOS POSITIONS

2.1 PRINCIPES DE GOUVERNE DE L’AEMQ ET OBJECTIFS STRATEGIQUES

L’AEMQ a pour objectif de défendre les intérêts de ses membres et de contribuer au développement responsable des ressources minérales du Québec.

Pour atteindre cet objectif, l’AEMQ poursuit un ensemble de principes afin de guider ses orientations, ses positions et ses initiatives.

Notre analyse du contexte fut guidée par l’établissement d’un tel cadre de principes.

- *L’AEMQ est d’avis que l’État doit, tout en continuant d’assumer une responsabilité prépondérante dans la gestion de nos ressources naturelles, de nos terres publiques et plus particulièrement de nos ressources minérales, s’assurer de toujours favoriser la mise en place de conditions propices au développement responsable de ces ressources, et ce, afin de générer le maximum de richesses pour les citoyens et les opérateurs qui assument les risques de ce développement.*
- *Le secteur minier québécois, et particulièrement l’exploration minière, doit pouvoir continuer de jouer un rôle structurant dans l’économie locale et régionale.*
- *L’Association poursuit comme principe fondamental le développement durable et responsable des activités de la filière minérale québécoise.*
- *Nous croyons que toutes les modifications législatives et réglementaires au régime minier actuel doivent se faire et s’appliquer de manière transparente, prévisible, équitable et stable sur l’ensemble du territoire du Québec.*
- *Nous sommes d’avis que les interventions de l’État doivent toujours être faites dans le respect des droits acquis.*
- *L’Association croit qu’il est du devoir de l’État de mettre en place un cadre législatif et réglementaire efficace et compétitif pour la filière minérale du Québec et qu’il est de plus nécessaire qu’il établisse des mesures qui favoriseront le développement responsable de nos ressources minérales.*

2.2 FONCTIONNEMENT DE LA FILIÈRE

L’AEMQ souhaite illustrer dans cette section les phases et cycles de temps impartis au développement d’un projet de mise en valeur d’un gisement. Les textes et graphiques sont tirés et adaptés de l’étude « *Les redevances minières au Québec, Secor, KPMG et FMC 2012* »

2.2.1 LES DÉCISIONS D’INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR MINIER

L’industrie minière se présente sous la forme d’une série de projets d’investissement échelonnés selon les phases de développement d’une mine.

Ce chapitre présente les modèles analytiques utilisés par une société minière afin de déterminer s’il y a lieu ou non d’investir dans un projet minier et ses différentes étapes. Il permet, par la suite, de comprendre le rôle que joue la réglementation dans ce cadre décisionnel.

On peut décomposer un projet minier en six différentes phases principales de réalisation :

- Identification d'un territoire propice à la découverte de zones minéralisées viables économiquement;
- L'exploration de ce territoire dans l'éventualité de la découverte d'un gisement ayant une valeur économique;
- L'évaluation du gisement minier et la conduite des études de faisabilité qui permettront de poursuivre la recherche de financement nécessaire au développement de projet;
- Le « développement » de la mine, soit la construction du complexe d'exploitation et des infrastructures afférentes;
- La période de production, qui inclut souvent de nouveaux investissements afin d'augmenter la production ou de prolonger la durée de vie de la mine;
- La réhabilitation ou restauration du site à la suite de sa fermeture (étape non incluse dans la figure suivante).

Chacune de ces phases se différencie par leur durée, les montants d'investissements requis et les risques qui y sont associés.

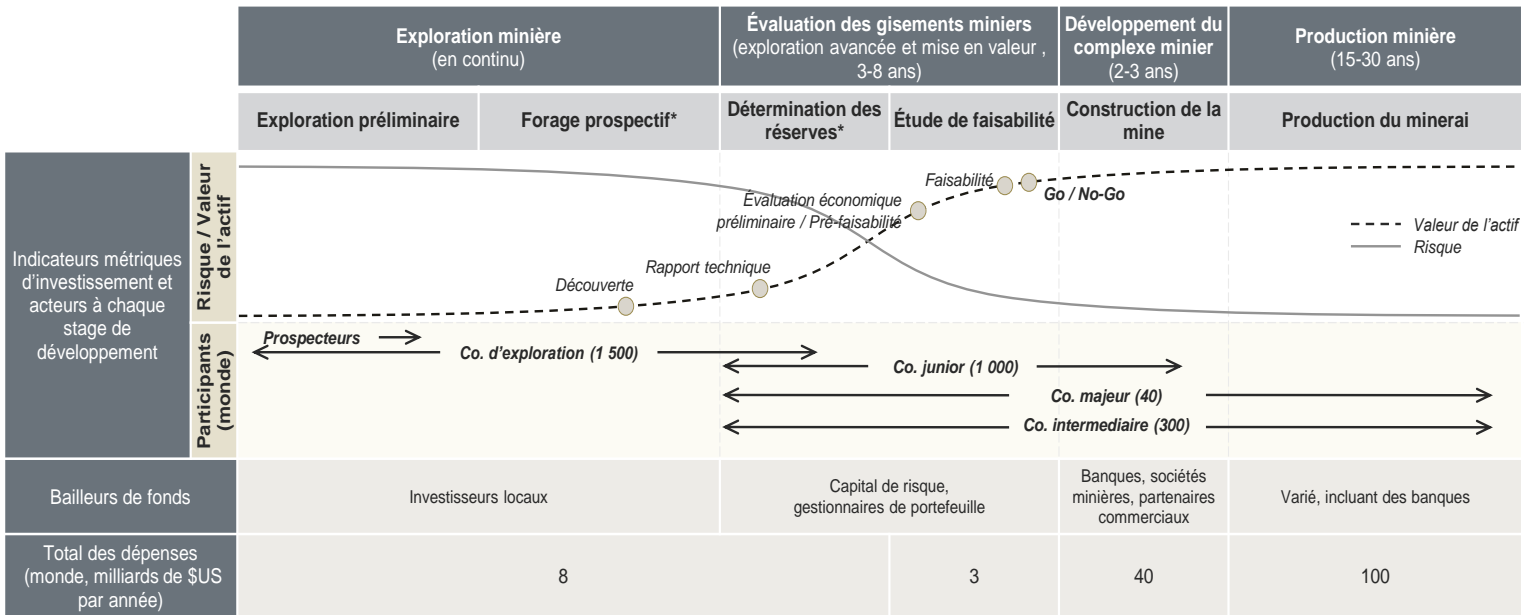
2.2.2 LA PHASE D'EXPLORATION

La phase d'exploration est la plus risquée de l'activité minière.

À cette phase du développement, nous retrouvons surtout des sociétés d'exploration qui dominent ce segment d'activités par leur nombre. Les deux premières étapes mènent à la découverte de gisements potentiellement viables et à leur caractérisation.

Il s'agit de phases où les investissements, bien que relativement modestes en comparaison avec ceux requis pour construire un complexe minier, sont hautement risqués. Ces entreprises d'exploration se financent essentiellement sur le marché boursier, où la valeur de leurs titres spéculatifs repose sur la solidité de leurs données géoscientifiques et la robustesse des titres miniers qu'elles détiennent. L'autre principale source de financement provient des ententes de participation avec des sociétés minières de taille plus importante que les dirigeants de sociétés « juniors » peuvent négocier.

FIGURE 1 : DESCRIPTION DES PRINCIPALES PHASES D'UN PROJET MINIER (2011)



* Approximativement 1/150 à 1/1000 des évaluations de gisements atteindront l'étape de construction. Sources : Ressources naturelles Canada, Association minière du Québec, Aspermont, SECOR
Sources : Ressources naturelles Canada, Association minière du Québec, Aspermont, SECOR

Au Québec, les sociétés d'exploration ont représenté, entre 2005 et 2013(e) près de 68 % des dépenses en exploration et en évaluation de gisements. Les sociétés minières intégrées ont investi le 32 % résiduel, bien qu'une partie importante de ce montant fût également dépensée dans le cadre d'ententes avec des sociétés d'exploration.

Le financement de ces activités se fait selon un mode similaire à celui du capital de risque, à la différence que les fonds sont généralement levés sur des bourses spécialisées tel le *TSX Venture*.

Rappelons que les activités d'exploration demeurent toujours des initiatives financièrement très risquées. Il faut découvrir pas moins de 5000 indices minéraux pour trouver un projet qui présente des signes de viabilité et un potentiel de succès économique. Cette pratique exige, sur une base continue, des niveaux très élevés d'investissement.

Le principal risque associé à cette première phase est la faible probabilité de découverte d'un gisement porteur qui pourra, par la suite, être transformé en mine. Par contre, grâce à des décennies d'efforts, nous avons pu observer au cours des dernières années, l'émergence de PME d'exploration se transformant en sociétés intermédiaires d'exploitation, telles que : Mines Osisko (aujourd'hui Redevances aurifères Osisko), Aurizon (aujourd'hui Hecla Québec), Mine Arnaud, Royal Nickel Corporation et bien d'autres.

2.2.3 IMPORTANCE ÉCONOMIQUE DU SECTEUR

L'industrie minière au Québec représente aujourd'hui plus de 45 000 emplois parmi les mieux rémunérés de notre société. Le salaire moyen du secteur est supérieur de plus de 40 %, au salaire moyen du Québec. L'industrie minière contribue tous les ans, pour plus de 7 milliards \$ au produit intérieur brut (PIB) du Québec et exporte annuellement pour plus de 8 milliards de dollars, contribuant positivement à notre balance commerciale.

L'impact du cycle baissier des prix mondiaux des métaux aura eu un effet dramatique sur la rentabilité de l'industrie qui n'a pu verser dans le cycle fiscal 2013-2014 que 38 millions \$ en redevances à l'État québécois. Ce contexte de crise exerce également un effet négatif sur ce que l'industrie verse aux différents paliers de gouvernement qui s'élevait jusqu'à tout récemment à plus d'un (1) milliard \$ par année. Les dépenses de l'industrie dans les communautés locales et régionales furent également réduites et n'atteindront pas le (1) milliard \$ d'investissements que nous avons connus au cours des dernières années.

L'exploration minière, fer de lance de l'industrie, est présente au Québec depuis le début de son histoire. Par ailleurs, l'industrie s'est développée principalement au cours du dernier siècle pour créer une filière proprement québécoise, qui fournit aujourd'hui près de 3000 emplois de qualité dans une multitude de professions et de métiers différents.

L'exploration minière est, pour l'ensemble du secteur minier, ce que sont la recherche et le développement (R&D) pour l'entreprise manufacturière. Sans exploration, il ne peut y avoir de développement d'une filière minière québécoise.

Selon les données provisoires de l'Institut de la statistique du Québec, en 2015, un peu moins de 300 entreprises d'exploration avaient investi 220 \$ millions en travaux de recherche et de mise en valeur sur l'ensemble du territoire du Québec ce qui représente une chute dramatique du niveau de 2012 où ce montant était de 621 millions \$ et de 834 millions \$ en 2011.

Le tableau suivant illustre la part du Québec au sein des investissements canadiens totaux. On constate que, malheureusement, le Québec affiche un recul au cours des dernières années sur l'ensemble des investissements en exploration et en mise en valeur totaux au Canada, sur la période 2001-2016.

Source : Institut de la statistique du Québec et Ressources naturelles Canada. (p) Les données 2015 sont préliminaires; (i) les données 2016 représentent des intentions d'investissement.

Années	M\$ courants		Poids relatif du Québec
	Québec	Canada	
2001	103 \$	513 \$	20,1 %
2002	111 \$	573 \$	19,4 %
2003	134 \$	687 \$	19,5 %
2004	227 \$	1 178 \$	19,3 %
2005	205 \$	1 305 \$	15,7 %
2006	295 \$	1 912 \$	15,4 %
2007	476 \$	2 831 \$	16,8 %
2008	526 \$	3 280 \$	16,0 %
2009	379 \$	1 944 \$	19,5 %
2010	512 \$	2 772 \$	18,5 %
2011	834 \$	4 227 \$	19,7 %
2012	621 \$	3 875 \$	16,0 %
2013	382 \$	2 352 \$	16,2 %
2014	317 \$	2 017 \$	15,7 %
2015p	220 \$	1 709 \$	12,9 %
2016i	219 \$	1 401 \$	15,6 %

Nonobstant ce contexte, nos travaux d'exploration continuent de représenter un apport important à l'acquisition de données et font largement partie du patrimoine géo-scientifique pour les générations à venir.

En plus de l'or, du fer et des métaux de base, nos travaux de recherche et de développement nous permettent d'explorer, de comprendre et de connaître le sous-sol québécois en vue d'y découvrir du lithium, des éléments des terres rares, du diamant, du graphite, et nonobstant ce qui fut véhiculé récemment, l'uranium, etc.

Le secteur minier compte plus de 3800 fournisseurs et équipementiers, dont plus de 1800 petites et moyennes entreprises situées dans la seule région de Montréal et près de 250 localisées dans la région de Québec.

Ces PME exportent annuellement, à leur tour, plus de 200 millions \$ en produits et services et font rayonner une expertise qui est reconnue à travers le monde.

L'Association rappelle qu'en plus de soutenir économiquement plusieurs de nos régions-ressources (l'Abitibi-Témiscamingue, le Nord-du-Québec et la Côte-Nord entre autres), nos sociétés minières versent près de 30 % de toute la masse salariale des citoyens habitant les dizaines de municipalités locales et régionales où nous retrouvons ces activités minières.

De plus, nos plus grandes sociétés minières supportent financièrement plus de 1000 organismes non gouvernementaux de la société civile voués au développement socio-économique des collectivités où ces dernières évoluent.

L'industrie soutient également plus de six consortiums et chaires de recherche universitaire impliquant notamment l'INRS, l'École Polytechnique, les universités Laval, McGill et plusieurs constituantes de l'Université du Québec, notamment celles de Montréal, de Trois-Rivières, de Chicoutimi et d'Abitibi-Témiscamingue.

Nos géologues, géophysiciens, chimistes, ingénieurs et prospecteurs professionnels fouillent continuellement le sol québécois pour y déceler des indices pouvant conduire à la découverte d'une ressource minérale de qualité suffisante pour soutenir une future activité industrielle d'exploitation. L'encadrement de nos pratiques est continuellement en évolution, comme en témoigne notamment le projet de certification des pratiques en exploration minière, qui se base sur les principes du développement durable.

§§§

III. LA COMMISSION DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE) ET LES DIFFERENTS ENJEUX AU QUÉBEC

Nous croyons pertinent de faire un retour en arrière, un rappel de l'évolution des façons de faire de la Commission dans différents cas reliés à la filière minérale du Québec. L'AEMQ fut et demeure critique de l'approche du BAPE vis-à-vis notre secteur d'activité. Les exemples suivants démontrent la tendance et les libertés prises par la Commission lors de ses dernières évaluations de projet.

3.1 Le BAPE et les évaluations économiques des projets

Notre industrie est présentement aux prises avec une baisse marquée du prix des métaux, une hausse des coûts d'opération et une lourdeur sans cesse croissante de la réglementation. Elle continue à affronter une crise des capitaux qui affecte son essor.

L'accès à ces capitaux repose sur de nombreux facteurs dont, la clarté du processus réglementaire et surtout, la confiance que les marchés doivent avoir envers tout gouvernement quant au respect des règles préalablement établies.

Le dépôt du rapport d'enquête et d'audience publique du BAPE sur le projet d'une mine d'apatite à Sept-Îles, entre autres, a laissé plusieurs observateurs inquiets sur la capacité actuelle du Québec d'accueillir les investissements nécessaires à la croissance et au développement de nos régions ressources, et ce, au bénéfice de tous les citoyens.

Rappelons que ce projet est issu d'un partenariat entre le gouvernement du Québec et la société norvégienne Yara International ASA, une société agro-industrielle qui émergea de Norks Hydro, un joueur mondial dans l'industrie des fertilisants depuis 100 ans et qui connaît particulièrement bien la région. Norks Hydro est un actionnaire majeur de la plus importante aluminerie au monde, Aluminerie Alouette, établie à Pointe Noire depuis 1989. Mine Arnaud envisageait d'investir 750 millions\$ et créer 330 emplois permanents et 425 emplois indirects. La construction de la mine aurait donné de l'emploi à près de 1000 travailleurs, dont la vaste majorité proviendrait de la région.

Que nous ayons un dialogue continu sur les préoccupations légitimes des citoyens, et qu'un projet cherche à rassembler des appuis d'envergure dans sa région d'implantation, sont des actions qui vont de soi. D'ailleurs, l'Association se fait un ardent défenseur du développement responsable de nos ressources et du respect des principes du développement durable, soit l'équilibre entre le progrès social, le développement économique et la protection de l'environnement.

Le rapport public du BAPE sur le projet de la mine Arnaud est malheureusement une illustration de ce que le Québec ne doit pas faire. Un rapport, dit d'enquête, de cette nature qui accorde à peine une demi-douzaine de pages sur 200 de « réflexion économique » ne peut pas vraiment se prévaloir du terme « économique ». Il est tout à fait étonnant que le BAPE ait cherché ici à se

substituer à un promoteur pour évaluer la rentabilité d'un projet, et ce, à partir d'audiences publiques.

3.2 Le BAPE, l'acceptabilité sociale des projets et l'harmonisation des usages

Les constats que nous tirons sur de récents dossiers de développement de nos ressources minérales telles que le projet d'exploration uranifère des monts Otish, le projet Matamec d'exploitation de terres rares et le projet Arnaud, indiquent que le Québec glisse vers un modèle de développement économique non plus fondé sur des faits mesurables et vérifiables, mais sur des sommations d'opinions et d'anecdotes reflétant davantage l'émotion et des croyances infondées.

Vouloir arbitrer des investissements de centaines de millions de dollars et la création de milliers d'emplois avec des thèses sociologiques sur l'acceptabilité sociale se relève inconséquent avec la responsabilité de neutralité et pragmatisme. Ces thèses ne sont malheureusement jamais soumises au test de la réalité dans une société interdépendante et concurrentielle au plan économique. Un passé récent nous a démontré que le concept d'acceptabilité sociale, dans la croyance populaire, signifie que tous les citoyens interpellés doivent approuver le projet, ce qui est techniquement impossible.

Notre expérience se fonde également sur les 4 derniers projets de loi visant à modifier la LSM (79, 14, 43, 70) depuis 2010. Cette notion d'harmonisation fut utilisée pour signifier comment limiter les nuisances générées par les activités de notre industrie afin de ne pas « perturber » les autres usagers du territoire, mettant ainsi le fardeau sur les explorateurs et opérateurs en relation avec ces autres usagers. Il serait pertinent d'établir une compréhension éclairée du concept qui se fonde sur l'arbitrage de l'ensemble des utilisations et non seulement à sens unique comme nous avons constaté par le passé et que nous le constatons toujours dans la législation et la réglementation. Sur le territoire, les activités issues des projets doivent pouvoir cohabiter avec les utilisations et les activités courantes et futures.

3.3 Le BAPE et ses responsabilités

En créant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en décembre 1978, par l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, l'Assemblée nationale du Québec affirmait le droit des citoyens à l'information et à la consultation.

Elle reconnaissait officiellement la valeur et la pertinence de la contribution de la population québécoise à l'évaluation environnementale. Plus encore, elle permettait aux Québécois de contribuer à la décision du gouvernement d'autoriser, ou non, la réalisation d'un projet susceptible d'avoir des répercussions majeures sur leur environnement.

Le BAPE est un organisme public qui se doit d'être neutre puisqu'il poursuit la mission d'éclairer les québécois sur la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects environnemental, social et économique.

Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet son ministre de tutelle. Le BAPE est, par conséquent, un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Le BAPE se doit de contribuer à améliorer la mise en œuvre de projets, et non à leur répression. Les inquiétudes soulevées lors des dernières années à propos d'une liberté prise par la Commission sur certains aspects (social et économique) contenus dans ses rapports pour recommander de ne pas aller de l'avant avec un projet se doivent d'être bannies de son processus.

L'Association croit qu'il appartient au gouvernement seulement de revoir la mise en œuvre complète de sa mission environnementale. Cela doit également inclure une réflexion d'ensemble sur le développement durable, une politique sur l'acceptabilité sociale et une actualisation du concept de consultation publique, incluant la création d'un véhicule organisationnel sachant refléter l'impartialité et l'indépendance requise pour exercer de manière crédible un tel mandat stratégique.

IV. LE PROJET EXTENSION MALARTIC

L'AEMQ ne possédant pas l'ensemble des données environnementales du projet d'extension, nous ne commenterons pas cette partie, laissant au promoteur cette responsabilité.

L'apport économique du projet à l'économie du Québec est indéniable et non discutable. La ville de Malartic a été témoin de plusieurs découvertes et de la construction de plusieurs mines lors de son histoire. Une interprétation inventive et différente de la géologie du secteur par une petite entreprise d'exploration au début des années 2000 a permis de développer un gisement de classe mondiale. Comme régulièrement après découverte dans un secteur, cela amène une intensification des travaux d'exploration permettant de maximiser les infrastructures développées et assurant des contributions fiscales au gouvernement ainsi que des emplois stables et bien rémunérés.

Du côté social, au cours de la dernière décennie, le projet Canadian Malartic a été la cible constante des opposants au secteur minier et une pléthore d'études et de sondages a été produite de part et d'autre. La Commission ne doit pas se pencher sur l'ensemble du projet, mais bien sur les impacts environnementaux de l'extension de celui-ci. Depuis le début de ce projet, plusieurs efforts ont été consentis par la Canadian Malartic pour améliorer sans cesse la cohabitation avec les parties prenantes concernées. Nous sommes convaincus que l'entreprise va poursuivre ses efforts de façon continue dans les prochaines années.

La Commission se doit également de départager les vrais enjeux reliés à l'extension du projet versus ceux de l'ensemble de la filière minière.

IV. Conclusion

L'AEMQ supporte le projet d'extension de la mine Canadian Malartic et croyons que celui-ci doit aller de l'avant avec les adaptations nécessaires pour en faire un projet responsable et qui bénéficiera à l'ensemble du Québec.

Merci de l'attention portée à nos considérations.
